

## ATTESTATION SUR L'HONNEUR

## A transmettre avant le 25 de chaque mois

Date de l'absence	Indemnisation (Oui / Non)*	Durée de l'absence (en heures)		Organisme convoquant ou représenté	Nature de la réunion ou de l'action						Réservé au Service de Remplacement			
					Formation	Réunion d'information Groupe de réflexion	Commission administrative	Bureau, CA, AG, com. statutaire Représentation ou gestion de	Préparation et réalisation action / projet / évènement		Développement agricole et rural	Mandat professionnel	Formation hors dév. agricole	Mandat syndical
Exemple 05/01/2022		7	Auch	Chambre d'agriculture		х				Groupe de travail sur la gestion agroécologique des bioagresseurs en vigne 🕡				

11	) Thématiques	ΙανιάΝ	lannamant	agricol	a at rura	ıŀ
ι -	, memanques	uevei	ιορρειπεπι	. agricoi	e et rura	

1 Chaînes de valeur valorisant des modes de production agroécologiques / 2 Renouvellement des générations, qualité de vie au travail

3 Réduction des émissions de gaz à effet de serre et stockage du carbone / 4 Autonomie protéique et azotée

5 Agrobiodiversité / 6 Accompagnement des systèmes de production face aux aléas et au changement climatique

**7** Gestion intégrée de la santé animale et végétale / **8** Bien-être animal / **9** Levier du numérique

Fait à ..... Signature

En application de l'article 441-7 du code pénal, le signataire de la présente attestation reconnaît s'exposer à des poursuites judiciaires en cas de fausses déclarations de sa part. Le remplacement, dès lors qu'il n'aura pu être effectué le jour de l'absence, pourra être différé dans le délai maximum, qui ne peut excéder trois mois, de réalisation des travaux qui auraient du être accomplis le jour de l'absence.

Les données à caractère personnel recueillies font l'objet de traitements ayant pour finalités la gestion de votre remplacement et de vos demandes de mise à disposition de personnel régies par les articles L.1253-1 et suivants et R.1253-14 et suivants du code du travail. Vos informations personnelles sont conservées pendant une durée de 6 ans, sauf si une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une obligation légale ou règlementaire. Conformément la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits en contactant (nom et adresse mail du Délégué à la protection des données).